



## **Oui à l'augmentation des quotités de décharge pour toutes les écoles ! Non aux décharges à la carte, aux décharges territorialisées !**

Le SNUDI-FO a participé mercredi 9 septembre au groupe de travail organisé au ministère sur la question des décharges de direction d'école

Ce groupe de travail s'est tenu dans un contexte où la circulaire sur la direction d'école parue au BO le 27 août, bien loin de répondre aux revendications, met déjà en place les jalons de la proposition de loi Rilhac, qui vise à faire des directeurs les contremaîtres d'une école autonome, soumis à toutes les pressions locales et devant appliquer les décisions du conseil d'école.

Lors du groupe de travail, le SNUDI-FO a exigé une augmentation de toutes les quotités de décharge de direction fixées pour l'instant par la circulaire du 3 septembre 2014 et la mise en place d'une décharge hebdomadaire pour les écoles de 1 à 3 classes.

### **Le projet du ministre : une explosion du cadre national d'attribution des décharges**

Force est de constater que ce ne sont pas actuellement les pistes envisagées par le ministère. Celui-ci a proposé de mettre en place un calcul basé sur des critères multiples, à savoir :

- présence d'une UPE2A, d'une ULIS, d'un PIAL ;
- accueil des PE stagiaires ;
- nombre d'élèves à besoins particuliers scolarisés ;
- et même ... partenariat de l'école avec les municipalités sur un projet péri-éducatif !

Ainsi, le nombre de jours de décharge pourrait dépendre des projets éducatifs locaux et des partenariats avec les municipalités !

Ainsi, le nombre de jours de décharge pourrait dépendre du nombre d'élèves « à besoin particulier » ... mais comment seraient pris en compte ces élèves ? Sur quelle base serait attribuée cette décharge ? A quel moment de l'année serait arrêté le taux d'élèves à besoins particuliers ?

En lieu et place d'une augmentation des décharges pour toutes les écoles, fixée par un cadre national, le ministère prévoit des décharges à la carte, des décharges attribuées école par école, des décharges territorialisées liées aux PEdT !

Le ministère a même évoqué la possibilité d'attribuer des décharges en fonction des délégations de compétences que les directeurs devraient accepter des IEN en application de la proposition de loi Rilhac ! Inacceptable !

### **La revendication du SNUDI-FO : une augmentation de toutes les quotités de décharge et la mise en place d'une décharge hebdomadaire pour les écoles de 1 à 3 classes**

Pour le SNUDI-FO, les décharges à la carte, les décharges territorialisées, les décharges attribuées en contrepartie d'une délégation de compétence, c'est non !

Le ministère a informé les organisations syndicales qu'il remettrait une proposition écrite sur la question des décharges lors d'un nouveau groupe de travail prévu le 23 septembre. Le SNUDI-FO y siègera pour exiger à nouveau l'amélioration de toutes les quotités de décharge de direction, y compris pour les petites écoles.

---

Le SNUDI-FO continuera à porter toutes ses revendications sur la direction d'école :

- L'abandon de la proposition de loi Rilhac ;
- Une réelle augmentation indiciaire : 100 points d'indice pour tous ;
- Une aide administrative statutaire et gérée par l'Education Nationale dans chaque école ;
- Un allègement des tâches pour tous les directeurs.

Le SNUDI FO invite tous les personnels à se réunir dans les écoles, à faire valoir leurs revendications et à signer massivement la pétition intersyndicale SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT, SUD « *nul besoin d'une loi pour répondre aux revendications des personnels* ».

Montreuil, le 11 septembre 2020